

# TRAIL BLANC DU SEMNOZ

## REGLEMENT 2018

**L'Inscription au Trail Blanc du Semnoz vaut connaissance et acceptation par le concurrent du règlement ci-dessous.**

Nous avons le privilège de pouvoir courir sur les pistes de la Station du Semnoz **MAIS UNIQUEMENT PENDANT L'EPREUVE.**  
Toute personne inscrite à la course et surprise à s'entraîner sur les pistes de ski les jours précédant l'épreuve sera disqualifiée sans remboursement des frais d'inscriptions.

Informations sportives

### **Participation**

La course pédestre est ouverte à tous : hommes et femmes, licencié(e)s et non licencié(e)s, suivant les critères d'âge définis par la réglementation FFA.

### **Inscriptions**

**Autorisation parentale obligatoire pour les coureurs mineurs (moins de 18 ans)**

**Seules les inscriptions payées seront enregistrées**

**Limitées aux 750 premiers inscrits ou clôture des inscriptions le samedi 20/01/2018  
Minuit**

► *Jusqu'au 31/12/2017 20H00 :*

Inscription : **18 €**

Libeller les chèques à l'ordre de : TRAIL BLANC DU SEMNOZ

Joindre le bulletin d'inscription dûment rempli, les droits d'inscription et une photocopie de la licence ou un certificat médical de non contre indication à la course à pied en compétition datant de moins de un an au 27/01/2018 :

- Sur le site Internet [www.trailblancdusemnoz.fr](http://www.trailblancdusemnoz.fr) (frais d'inscriptions en ligne 1,10€ supplémentaire)
- Par courrier au magasin TECHNICIEN DU SPORT à l'adresse suivante :

Technicien du Sport - Centre commercial Val Semnoz – Seynod 74600 Annecy

► [A partir du 01/01/2017 :](#)

Inscription : **23 €**

- Sur le site Internet [www.trailblancdusemnoz.fr](http://www.trailblancdusemnoz.fr) (frais d'inscriptions en ligne 1,10€ supplémentaire)
  - Au magasin TECHNICIEN DU SPORT du Centre Commercial Val Semnoz jusqu'au 20/01/2018 à 20h00
- Pas d'inscription sur place le jour de la course.  
- Pas d'inscription par téléphone  
- Dans le cas de plusieurs inscriptions, les photocopies du bulletin d'inscription sont autorisées.

### Renseignements

Technicien du Sport  
Centre Commercial Val Semnoz - 20 avenue de la Périaz - Seynod 74600 Annecy  
Tel : 04 50 69 38 46 ou 06 70 64 64 65  
E-mail : [barralon@sfr.fr](mailto:barralon@sfr.fr)  
Site Internet : [www.trailblancdusemnoz.fr](http://www.trailblancdusemnoz.fr)

### Dossards

- Retrait des dossards
  - **Le vendredi 26/01/2018 de 16h00 à 20h00** Galerie Marchande GEANT SEYNOD Centre Commercial Val Semnoz – 20, avenue de la Périaz – Seynod 74600 Annecy
  - **Le samedi 27/01/2018 matin de 09h30 à 12h00** Galerie Marchande GEANT SEYNOD Centre Commercial Val Semnoz – 20, avenue de la Périaz – Seynod 74600 Annecy
  - **Le samedi 27/01/2018 après-midi entre 15h00 et 17h00 dans la salle « hors sacs » de la station du Semnoz** (À côté de la caisse des remontées mécaniques – côté Annecy).
- Ils doivent rester entièrement visibles tout au long du parcours
- Aucun dossard ne sera envoyé par la poste
- **Pièce d'identité obligatoire pour retirer son dossard**

### Puce chronométrage

- La puce Chrono présente dans le dossard sera récupérée par l'organisation une fois la ligne d'arrivée passée
- **En cas d'abandon, la puce Chrono présente dans le dossard devra être restituée à l'organisation (demande de 10€ en cas de non restitution)**

### Départ

- Le départ aura lieu à le samedi 27/01/2018 à 17h30 au départ des pistes de ski (en bas du parking au niveau des caisses).

### Matériel obligatoire :

**Le concurrent s'engage à posséder le matériel de sécurité imposé et à le présenter à toute réquisition de l'organisateur, durant toute la durée de l'épreuve.**

- Lampe frontale en bon état.
- Téléphone portable (avec numéro du PC Sécurité : 07 82 16 56 82)
- Sifflet

- Vêtements chauds
- Couverture de survie

### **Matériel Fortement recommandé :**

- Veste imperméable (si les conditions atmosphériques l'imposent)
- Eau (minimum 0.5 litres)

### **Matériel interdit**

- Bâtons

### **Arrivée**

- Au pied des pistes de ski alpin (vers les caisses).

### **Abandon**

- En cas d'abandon merci de vous signaler à un bénévole. Vous devrez également **obligatoirement** venir rendre votre puce à l'arrivée.

### **Collation**

- Un vin chaud et une soupe chaude seront servis à l'issue de la course.

### **Parcours**

- Le parcours est consultable sur le site Internet de la course.

### **Intempéries**

**En cas d'annulation le 27/01/2018 la course sera reportée au 09/03/2018**  
**Il n'y aura pas de nouveau report en cas d'annulation le 09/03/2018**  
**Aucun remboursement en cas de report ou d'annulation.**

### **Récompenses**

- La remise des prix aura lieu à partir de 20h00 dans la salle hors sacs.

**Cadeau souvenir offert à chaque participant(e)s**

Par catégorie

- 3 premiers Cadet (homme et femme)
- 3 premiers Junior (homme et femme)
- 3 premiers Espoir (homme et femme)
- 5 premiers Seniors (hommes et femmes)
- 5 premiers Vétérans 1 (hommes et femmes)
- 3 premiers Vétérans 2 (hommes et femmes)
- 3 premiers Vétérans 3 (homme et femme)
- 3 premiers Vétérans 4 (homme et femme)

La présence des participants récompensés est obligatoire.

En cas d'absence, les prix seront conservés par l'organisation.

## **Assurances**

- Responsabilité civile

Une garantie responsabilité civile est souscrite par l'ASPTT ANNECY auprès d'une Compagnie d'assurance. Cette garantie est étendue aux organisateurs, leurs préposés et participants.

- Individuelle accident

Les licenciés FFA bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à la licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Les organisateurs ne sont pas responsables des incidents, vols, dégâts pouvant intervenir aux équipements, matériels, voitures et objets personnels appartenant aux concurrents avant, pendant et après les épreuves.

### **Vous êtes licencié(e) :**

- à la Fédération Française d'Athlétisme
- Ou à la FFCO, la FFPM, ou la FF Tri
- Ou à une fédération uniquement agréée (sur la licence doit apparaître, par tous moyens, la non-contre indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition)

Vous devez impérativement noter votre numéro de licence sur le bulletin d'inscription et présenter la licence lors du retrait du dossard.

### **Vous êtes non licencié(e) :**

Vous devez impérativement joindre un certificat médical de non contre indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins de un an à la date de l'épreuve le 27/01/2018.

(Dispositions conformes à la loi n°99-223 du 23 Mars 1999)

**Attention** : La responsabilité des organisateurs étant directement engagée, le départ de la course sera interdit aux athlètes n'ayant pas présenté de licence sportive ou de certificat médical daté de moins de un an.

## **Service médical**

Le service médical est assuré par :

- Un médecin.
- Les pisteurs secouristes de la station du Semnoz
- Une équipe de secouristes de la Croix Rouge.
- Le SDIS74 est informée du déroulement de l'épreuve.

Les responsables du service médical peuvent décider de la mise « hors course » d'un(e) concurrent(e).

## Sécurité

- L'épreuve est ouverte par une moto neige avec le responsable sécurité et un secouriste.
- L'épreuve est fermée par une moto neige avec un secouriste.
- Tous sont équipés d'une radio et sont en liaison constante entre eux, le service médical et le PC course.
- Le médecin et/ou le PC course peuvent joindre le SDIS74 à tout moment.

## Contrôle

**Le parcours est effectué en autonomie totale (cf. matériel obligatoire).**

- Pour leur propre sécurité, les concurrent(e)s s'engagent à respecter les règles de course.
- Des contrôles seront effectués par des commissaires de course sur le parcours. Tout coureur classé qui ne serait pas passé à un ou plusieurs points de contrôle sera disqualifié et retiré des classements.
- Des contrôles anti-dopage pourront être effectués par les autorités habilitées, selon les nouvelles dispositions du Ministère de la Jeunesse et des Sports.

## Arbitrage

- Les litiges seront réglés par la Direction de Course. En cas de contestation, les décisions de la Direction de Course sont sans appel.

## Résultats

- Les résultats sont consultables à l'arrivée.
- Ils seront aussi consultables sur le site [www.trailblancdusemnoz.fr](http://www.trailblancdusemnoz.fr)

## Licences évènementielles ASPTT

- Une licence évènementielle sera appliquée à chaque participant(e)s au Trail Blanc du Semnoz 2018. Cette licence n'est valable que le jour de l'évènement. Les avantages de cette licence sont visibles sur :

<http://asptt.com/la-federation/licence-federation-sportive-asptt/>

## Conditions générales

Du fait de son inscription, le(a) concurrent(e) donne à l'organisation un pouvoir tacite pour utiliser toute photo ou image concernant l'évènement dans le cadre de la promotion de celui-ci.

## Droits à l'image

Par sa participation au Trail Blanc du Semnoz, chaque concurrent autorise expressément l'organisation à utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive dans le cadre de toutes ces courses en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'épreuve, et ce sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour toute la durée de protection actuellement accordée à des exploitations directes ou dérivées par les dispositions légales ou réglementaires.

**CNIL**

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Par notre intermédiaire, vous pouvez être amené à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations. Si vous ne le souhaitez pas, il vous suffit de nous écrire en nous indiquant votre nom, prénom, adresse complète.

Bonne Course à tous  
La Direction de Course